



## En tout, 16 mots étaient cachés dans la grille

Le consentement est un **accord explicite** !  
 Il doit donc être **mutuel** et clairement connu des parties  
 au **préalable** de tout acte le nécessitant  
 (surtout dans le cadre d'une **relation sexuelle**) .

Le consentement doit être **libre, spontané et enthousiaste**.  
 C'est-à-dire que la personne qui consent le fait parce qu'elle le **veut**  
 et non parce qu'elle est intimidée, contrainte ou forcée.  
 --> Céder n'est pas consentir !

Le consentement doit être **éclairé** ! C'est à dire que la personne qui  
 consent est en pleine possession de ses moyens et informée.

Consentir c'est dire **oui**.

Mais ne pas consentir ce n'est pas juste dire **non**...  
 C'est aussi hésiter, ne rien dire, changer d'avis, ne pas être  
 en pleine possession de ses moyens ou céder sous la contrainte.

**Accepter** que quelqu'un **refuse** ce que l'on souhaite de lui,  
 c'est simplement faire preuve de **respect** de son choix et de sa personne.

